

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU  
en date du jeudi 20 mars 2014**

La séance est ouverte à 19 heures 40 mn sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Isabelle GRISET, Eric LAFABRIE, Dominique PINSAC, Patrick LAVILLE, Jean DELVERT, Hervé CLEDEL, Laurence GOURSAT, Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX.

Absent excusé : Lionel CHABREYRIE.

10 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT.

Laurence GOURSAT donne lecture du compte rendu de la séance du mercredi 20 février 2014, lequel est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 **Délibération : Renouvellement adhésion au CAUE du Lot**
- 2 **Délibération : Transfert de crédits du budget commune au budget transport pour les budgets primitifs 2014**
- 3 **Délibération : Subvention à la Chambre des Métiers et Artisanat du Lot (80€ pour un apprenti habitant la commune)**

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

**1 / délibération : Renouvellement adhésion au CAUE du Lot**

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Lot.

Le CAUE assure des missions de service public hors de toute maîtrise d'œuvre, il a pour but de conseiller les collectivités sur leurs projets d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement, mais aussi les particuliers qui désirent construire ou rénover un bâtiment.

Par ailleurs il a également pour mission d'informer et sensibiliser le public dans ces domaines et assure parallèlement la formation des élus, des maîtres d'ouvrage et professionnels.

Institué par la loi sur l'architecture du 03 janvier 1977 le CAUE est un organisme public de conseil « à disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » afin d'en « promouvoir la qualité (..) avec le souci permanent d'adaptation aux particularités locales ».

Le montant de la cotisation est fixé à 50€ annuel pour les communes de 1 à 700 habitants.

**Après débats, délibération adoptée par le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**2 / délibération : Transfert de crédits du budget commune au budget transport pour les budgets primitifs 2014**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la difficulté financière relevée au budget « transport » lors de la présentation du compte administratif 2013. En effet le conseil général du Lot ne participant plus pour les frais de ramassage scolaire depuis septembre 2013, le budget primitif ne peut s'équilibrer sur les seules recettes de ventes de tickets et subventions accordées au titre du transport à la demande.

Des dépenses obligatoires ne pouvant être réduites (notamment carburant assurance réparations), et un budget primitif en équilibre étant obligatoire, Monsieur le Maire soumet au conseil la nécessité de transférer des fonds à titre exceptionnel entre ces deux budgets.

Conscient de la difficulté qui émane de cet exercice budgétaire, ne souhaitant pas pour l'heure et en cours d'année scolaire instaurer un transport payant aux familles, il est débattu d'un transfert de fonds de la commune vers le transport et de l'absence de remboursement de frais de personnel sur les budgets 2014 du transport vers la commune, schéma habituellement mis en place les années précédentes.

**Après débats, délibération adoptée par le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**3 / Délibération : Subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot (80€ pour un apprenti habitant la commune).**

Monsieur le Maire présente au conseil la demande reçue il y a quelques semaines de la Chambre des Métiers et Artisanat du Lot pour l'aide à la formation des apprentis.

Un habitant de la commune figurant dans la liste des apprentis, une subvention de 80€ nous est demandé.

**Après débats, délibération adoptée par le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Mr le maire remercie au nom de tous Dominique PINSAC pour sa participation depuis six ans avant de clôturer la séance qui est levée à 20h.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.